

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2006 à 20 HEURES 30  
SALLE MONTA (au village)

Madame la Présidente salue l'assistance. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire a été ouverte immédiatement en présence de quatre vingts personnes environ.

I - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

a) L'ALPE dispose, dorénavant, d'une adresse électronique facilitant encore la communication à la qualité de laquelle elle a toujours été attentive.

b) Compte rendu est donné de la fête biennale de l'environnement du samedi 1<sup>er</sup> juillet au parc Sainte Marie à Nancy. Cette manifestation, qui se déroula sous forme de jeux basés sur la production (fruits et légumes) de nos jardins et vergers, remporta un vif succès auprès des enfants. Trois volontaires assurèrent la tenue du stand mis gracieusement à notre disposition. Une visite pédestre du quartier et du parc, un pique-nique tiré du sac après l'apéritif offert par la ville, rassemblèrent parents et enfants. Compte tenu de la belle réussite de cette journée festive, partagée par 21 associations oeuvrant pour la protection de la nature regroupées par "Flore 54", la présidente donne rendez-vous à l'assistance dans 2 ans pour la prochaine manifestation.

c) Depuis son obtention fin 2003, nous rendons compte chaque année de l'utilisation de la bourse de 1.000 euros allouée au titre de nos actions en faveur de l'environnement. En 2006, nous avons accompli nos recherches habituelles pour contacter le propriétaire de la parcelle AC 340 qui servait de lieu de rendez-vous à une équipe de malotrus qui la saccageaient, vandalisaient les jardins mitoyens et y accomplissaient leurs forfaits, à l'abri des regards à la belle saison. Or, cette personne n'habite plus à sa dernière adresse connue et, malheureusement, nous n'avons pas pu retrouver sa trace. Ainsi, pour pallier cette situation dangereuse qui menaçait la sécurité, nous avons imputé les frais de clôture de ce terrain au "coup de chapeau de Victor". Avec les opérations des années précédentes, le compte se trouve épuisé en 2006.

d) La réhabilitation des parcelles fut abordée.

AC 311 - "Les Rachouts".

En 2005, l'ALPE a acheté le matériel de clôture (au compte du "coup de chapeau de Victor"), le propriétaire refusant catégoriquement d'engager cette dépense (103,49 Euros). Pour limiter le coût de l'opération, un adhérent volontaire a assuré la pose bénévolement en 2006. La présidente l'a remercié chaleureusement.

AC 165 "Mi-les-Vignes".

Le grillage rouillé, consolidé avec des branchages, la porte métallique endommagée laissaient à désirer tant sur le plan de l'esthétique que de la sécurité. Sur sollicitation de L'ALPE le propriétaire a accepté de remplacer le grillage (réutilisation des piquets) et de réparer la porte lui-même et à ses frais.

Nous avons évoqué le devenir de ces terrains, de chaque côté du sentier des "Rachouts", qui présentent un réel souci, appartenant à 2 propriétaires. Nous avons exposé la situation aux services techniques et "urbanisme" de la commune. Devant le risque évident d'insécurité, la municipalité a écrit aux propriétaires. Nous attendons leur prise de position.

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

## II - RAPPORT FINANCIER

Après lecture, les comptes sont votés à l'unanimité.

## III - QUESTIONS DIVERSES

\* L'association réitère ses regrets quant au refus de la commune, dès 2003 et jusqu'en 2005, d'adhérer à l'O.P.A.V. (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers). Toutefois, la CUGN envisage une autre action intitulée "Plan Paysage", avec la même politique de valorisation et d'aides technique et financière. La commune semblerait moins hostile à y souscrire. Malheureusement, le projet a bien du mal de démarrer car cette opération n'est toujours pas d'actualité. Patience ...

\* Lors de notre A.G. de 2004, nous informions que la propriétaire de nombreux terrains au "Mi-les-Vignes" se voyait contrainte de les vendre. La transaction des 4 maraîchers est satisfaisante pour l'environnement. Ce n'est pas le cas pour les parcelles constructibles rue du Petit Arbois. Un permis est accordé pour la construction d'une résidence de 18 appartements, sur rue, en zone UD viabilisée.

\* Pour des raisons familiales, Mr CUCCATO donne sa démission de vice-président. Nous proposons que :  
- Vincent IDATTE (actuellement membre du bureau) devienne vice-président avec André MARTINET  
- Stéphane MICHEL intègre le bureau.  
L'assistance donne son accord, à l'unanimité, sur ces nouvelles dispositions.

\* Laurent GARCIA présente la manifestation "en dehors des sentiers battus" et distribue des plans de visite.

\* Vincent IDATTE brosse un compte-rendu des 3 réunions mensuelles préparatoires auxquelles il a participé activement, ainsi que Monsieur MATHIEU, à l'initiative de "FLORE 54", relatives à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains. Les conclusions de ces réflexions furent remises à la C.U.G.N. avant l'enquête publique.

\* Vincent IDATTE attire l'attention sur le danger qui menace le bois des Fourasses et informe que l'ALPE et un groupement d'associations a engagé une action auprès du Préfet pour demander le classement du massif de Haye en forêt de protection pour cause d'utilité publique. Messieurs RIGOLOT (Flore 54) et GERARDOT développent un large exposé.

Séance levée à 22 heures suivie du "pot de l'amitié".

Présidente et  
Secrétaire

Vice-Présidents

Trésorier

Membre du bureau

